

PRIME 1 000 € **Accord signé** Le 09/05/2020

***Salariés éligibles à la totalité de la prime de 1000€:**

⚠ **Tous les salariés sans exception ayant effectué 26h et plus**
(Contrat horaire ou forfait heures)

Soit 8 x 125€ = 1000€ sur la période du 16 mars au 10 mai 2020

***Salariés éligibles partiellement à la prime :**

Les salariés qui n'ont pas été présents sur toute la période

⚠ **Attention les absences seront prises en compte uniquement si elles sont précédées ou suivies d'une période de travail en présentiel sur la période du 16 mars au 10 mai 2020 inclus.**

Du 16 Mars au 10 Mai	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
Moins de 26 heures réellement effectuées en présentiel*	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées	Prime proportionnelle aux heures réellement effectuées
Plus de 26 heures réellement effectuées en présentiel	125 € net	125 € net	125 € net	125€ net	125 € net	125 € net	125€ net	125 € net

⚠ **Les CP, RTT et récupération d'heures sont considérées comme travail effectifs.**

Les absences pour maladies, garde d'enfant, congés maternité...ne sont pas considérés comme travaux effectifs.

***Pour les salariés en forfait jour**

Du 16 mars au 10mai	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
- de 5 journées ou 10 ½ journées réellement effectuées en présentiel	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée	Prime proportionnelle à la demi-journée effectuée
Au - 5 journées ou 10 ½ journées réellement effectuées en présentiel	125 € net	125 € net	125 € net	125 € net	125 € net	125 € net	125 € net	125 € net

Date du versement de la prime : Avec la paie de fin mai 2020:

***Présent dans l'entreprise à la date de dépôt soit le 18 mai 2020**

Pour les salariés en télé travail à 100% : absence de versement de la PEPA

Signataires de l'accord : les 4 OS soit 86% de représentativité dont 46.4% pour la CFTC

1 Organisation Syndicale non-signataire la CGT